

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

189

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

19

Date de la Convocation :

4 avril 2023

Objet de la délibération :

DEL2023 017 – Compte Administratif 2022 Commune de LEON



DE LA COMMUNE DE LEON

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois et le Trois Avril à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Mme Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Mme Martine DUVIGNAC, Mme Delphine DUPRAT à Mme Marjolaine PERNAUT

Absents :

Secrétaire de séance : Mr Dominique LARTIGAU

Monsieur Michel RAFFIN, adjoint délégué aux finances, à la fiscalité et à la vie économique présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de la commune de Léon pour l'année 2022. Après lecture et examen des comptes, il convient de procéder au vote du document présenté.

Investissement :

- **Dépenses** :
 - Prévus1 947 782.00 €
 - Réalisé858186.31 €
 - Reste à réaliser0.00 €

- **Recettes** :
 - Prévus1 947782.00 €
 - Réalisé768 059.86 €

Fonctionnement

- **Dépenses** :
 - Prévus3 981 080.00 €
 - Réalisé3 675 563.13 €

- **Recettes** :
 - Prévu3 981 080.00 €
 - Réalisé4 239 532.78 €

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement..... - 90 126.45 €
- Fonctionnement.....563 969.65 €

- Résultat Global.....473 843.20 €

Considérant la conformité du Compte
l'ordonnateur avec le Compte de Gestion 20
il est proposé au Conseil Municipal de l'appr

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Affiché/Publié le 05/04/2023
ID : 040-214001505-20230403-DEL2023_017-DE



Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après présentation et délibération, vote avec **14 voix Pour** et **4 Abstentions** (I. Bouches, M. Lagorce, E. Macquart, M. Darrémont)
le Compte Administratif de l'exercice 2022 de la Commune de LEON présenté

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :